

MAIRIE D'IRAIS

5 Rue de la Mairie
79600 IRAIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023

Le lundi six février deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 30 janvier 2023, par voie électronique.

Présents : Madame MARSAULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Madame DESCHAMPS Pauline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David, MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence, CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absente excusée : Madame THIOULET Maryline

Secrétaire de séance : Monsieur PICARAT David

Ordre du jour :

- ◆ Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- ◆ Adhésion à l'ID79 et au CAUE79 pour 2023
- ◆ Approbation de la modification des statuts de l'ID79
- ◆ Avenant n°2 à la convention de la mise à disposition du personnel intérimaire
- ◆ Argent de poche 2023
- ◆ Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente en date du 12 décembre 2022.

COMMANDE PUBLIQUE

Avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer ou non l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres, dont la décision de signer le renouvellement de ladite convention par le Conseil Municipal a été délibérée le 15 février 2022. Madame Le Maire rappelle que la convention encourt du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

L'avenant a pour objet de prendre en compte les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, dans sa réunion du 12 décembre dernier. Madame Le Maire donne lecture de l'avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Délibération n° D2023-01